



Doc. 670

01 mai 1957

Coordination des positions des Etats membres à l'Assemblée Générale des Nations Unies

Proposition de recommandation

déposée par M. Lujo TONCIC-SORINJ et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée,

Estimant qu'il est d'une importance vitale pour les Etats membres du Conseil de l'Europe de concerter leur attitude aux Nations Unies,

Charge sa commission politique d'examiner l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Nations Unies avant chaque session, en vue de formuler des recommandations visant à faciliter l'adoption d'une attitude commune par les délégations des Etats membres du Conseil de l'Europe à l'Assemblée Générale;

Recommande au Comité des Ministres de tenir une réunion spéciale avant chaque session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, afin d'harmoniser l'attitude des Etats membres à l'égard des points principaux de l'ordre du jour.

Signé (voir au verso)



Doc. 670 Proposition de recommandation

Signé:

TONCIC-SORINJ Lujo, Autriche